

Le Mag

Aire sur l'Adour



N°27 - JUIN 2023

www.aire-sur-adour.fr



© Cabinet d'architecte BLP & Associés



HISTOIRES D'AIRE

Trains et tramway :
les gares d'Aire sur
l'Adour.

DOSSIER

Futur centre aquatique :
le développement durable
au cœur du projet.

CADRE DE VIE

Retour des "grilles du
parc" en centre-ville.



Retour de l'encierro À LA FÊTE DES ARSOUILLOS

La traditionnelle fête des Arsouillos s'est tenue du 28 avril au 1^{er} mai 2023. Elle a animé la ville durant quatre journées festives consacrées en partie à la tauromachie et aux bandas. L'année 2023 marque le retour de l'encierro dans les rues d'Aire sur l'Adour.



Connaissez-vous LES RENDEZ-VOUS AUX JARDINS ?

Évènement promu par le Ministère de la Culture, cette 20^{ème} édition des "Rendez-vous aux Jardins" était consacrée au thème "Les musiques du jardin". À cette occasion, le service "espaces verts" de la ville a organisé une visite du jardin du Grillon ponctuée d'une animation musicale.

Bornes de recharge POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Installées par Gascogne Énergies Services, la ville compte désormais 4 nouvelles bornes de recharge. En libre service, elles permettent le rechargement de 8 véhicules électriques simultanément.



Exposition de l'artiste peintre JOSETTE DEDEBAN

Du 8 mai au 3 juin 2023, l'artiste peintre Josette Dedeban a exposé une trentaine de toiles à la salle de l'AMI. Les visiteurs ont pu apprécier ses peintures vives et colorées qui étaient déclinées autour de 3 thèmes fondamentaux : le flamenco, la tauromachie et les femmes.



Les écoliers prêts pour la CONDUITE ET SÉCURITÉ À VÉLO

Le 1^{er} juin dernier, les élèves des classes de CM2 des écoles publiques et privées ont été réunis au parc municipal pour valider les acquis appris en ateliers de prévention à la sécurité routière tout au long de l'année scolaire. En partenariat avec la police municipale, ils ont tous reçu leur attestation de participation à la conduite et sécurité à vélo.

SOMMAIRE

4. Zoom sur le budget 2023

6. La ville en action

7. Histoires d'Aire

8. Dossier ÉQUIPEMENT

Futur centre aquatique :
le développement durable
au coeur du projet



12. Travaux et cadre de vie

14. S'informer

15. Tribunes politiques



Retrouvez l'information de
votre ville en un clic sur
aire-sur-adour.fr

Restez connecté(e)s avec
Facebook.

Les projets à venir

Vous trouverez dans ce numéro, un point sur le budget 2023 voté lors du conseil municipal du 13 avril dernier mais également un dossier consacré à la future piscine. L'un ne va pas sans l'autre ! Il a fallu assainir les finances en réduisant considérablement la dette pour qu'aujourd'hui on puisse disposer de cet équipement sur notre territoire qui en a bien besoin.

Lors du dernier conseil municipal, les élus de l'opposition s'interrogeaient alors que le budget venait d'être voté de ne voir aucune ligne budgétaire auprès de la SATEL dans le cadre de l'aménagement du quartier de Larriou. Personnellement, je m'interroge sur le fait que la SATEL puisse commercialiser des lots à plus de 90€ le m² alors que la moyenne sur notre territoire est de 42€ le m². Pourquoi un tel prix de vente ? C'est malheureusement "leur héritage" auquel ils n'apportent aucune solution. Je peux vous assurer que je ne baisserai pas les bras et que je me battraï ardemment avec l'ensemble de mon équipe pour que ce fardeau ne soit pas supporté par les contribuables aturins.

De plus, malgré les mauvaises langues, Aire sur l'Adour ne se résume pas qu'à une piscine couverte. Nous avons démontré depuis quelques années déjà, que nous continuons à investir, à embellir, à rendre plus attractive notre belle ville. Pour cela, nous travaillons, élus et agents muni-



cipaux, sans relâche sur les dossiers et sur le terrain.

J'espère pouvoir vous annoncer dans un prochain numéro, l'installation d'un nouveau cinéma en lieu et place de la piscine d'été (devenue obsolète et fermée depuis 2019). Nous attendons les autorisations de l'État mais mon optimisme me laisse augurer que nous allons pouvoir vous présenter ce très beau projet prochainement.

D'autres projets sont en cours tels que la poursuite des travaux de l'Hôtel de Ville, la construction d'une salle de tennis de table, la construction d'une nouvelle maison des associations, les travaux d'éclairage public qui sera plus respectueux de l'environnement, les aménagements de rues...

J'ai à cœur de poursuivre toutes nos actions sans mettre à mal et compromettre l'avenir de notre ville. C'est avec vous et pour vous que nous modernisons Aire sur l'Adour.

Xavier Lagrave,
Maire d'Aire sur l'Adour

Magazine municipal trimestriel édité par la ville d'Aire sur l'Adour.

La commune d'Aire sur l'Adour a fait le choix d'une communication éco-responsable. Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur du papier PEFC par une imprimerie "Imprim'vert". Ce journal est donc entièrement recyclable.

Tirage : 4200 exemplaires. **Directeur de la publication :** Xavier Lagrave. **Rédaction et réalisation :** service communication, Laura Wisniewski - communication@aire-sur-adour.fr - 06 77 67 04 58. **Impression :** Imprimerie Moderne & Castay. **Photos :** service communication. **Dépôt légal :** à parution. **N°ISSN :** 2610-2676. **Mairie d'Aire sur l'Adour :** place de l'Hôtel de Ville, 40800 Aire sur l'Adour - mairie@aire-sur-adour.fr - 05 58 71 47 00.



Budget 2023 : une gestion prudente au regard du contexte économique

Voté chaque année, le budget est un outil de gestion nécessaire au bon fonctionnement de la commune. Acte de prévision et d'autorisation, il recense les dépenses et les recettes permettant la mise en oeuvre des services publics et des projets de l'année. Le budget 2023 a été voté en conseil municipal le 13 avril dernier. Retrouvez toutes les informations détaillées sur www.aire-sur-adour.fr

Chiffres clés

12,8 M€*

Montant total du budget

0%

 Les taux d'imposition
n'augmentent pas

1,5 M€*

Autofinancement

5,8 M€*

Dépenses d'investissement

2,8 ans

 Capacité de
désendettement

650€

Dette par habitant

*Chiffres exprimés en millions d'euros



LE FONCTIONNEMENT :

6 476 527 €

Le **budget de fonctionnement** garantit le maintien du niveau de service public proposé aux habitants, sans augmentation des taux d'imposition.


280 000€

Enveloppe des subventions maintenue pour aider les associations aturines.

Le **budget d'investissement** s'inscrit dans la poursuite des projets d'équipements initiés.



L'INVESTISSEMENT :

5 862 973 €

Les principaux investissements pour l'année 2023

CADRE DE VIE :

- Réhabilitation des jeux au parc municipal et à Larriou.
- Contribution au dispositif "Petites Villes de Demain".

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PUBLICS :

- Étanchéité du couloir des vestiaires du foot.
- Travaux de rénovation à la salle omnisports.
- Travaux de démoussage de la toiture de la Halle aux Grains.
- Travaux divers au centre d'animation.
- Démolition de la piscine du camping municipal.

ÉQUIPEMENTS :

- Constructions de la nouvelle salle pour le tennis de table et de la nouvelle Maison des Associations.
- Piscine : maîtrise d'ouvrage.
- Équipement technique pour le centre technique municipal : balayeuse, etc.
- Acquisition de petits matériels de sécurité.
- Diverses subventions d'équipements.

URBANISME :

- La SATEL.
- Mobiliers urbains.
- Signalétique sur l'avenue de Verdun.



Marie Assibat

Maire-adjointe en charge de l'Administration, de la Solidarité et de la Génération Senior.

nous a fallu prévoir des dépenses plus importantes sur les postes "énergie et personnel". Notre principal objectif est de maintenir une gestion rigoureuse des finances de notre commune pour pouvoir mettre en œuvre toutes nos actions prévues en 2023 et les années suivantes.

Quelles sont les priorités de cette année ?

Pour cette année, en fonctionnement, il s'agissait de prévoir une enveloppe budgétaire conséquente pour nos dépenses d'énergie (+200.000€ pour le gaz, l'électricité et les matières premières). Pour les charges de personnel, nous avons prévu une augmentation suite à des mouvements internes (recrutement d'agents recenseurs, urbaniste, voirie). Le reste des dépenses est resté identique aux années précédentes. Quant aux recettes, elles ont été en très légère hausse par rapport à 2022. Les taux d'imposition au niveau local n'ont pas été augmentés, même s'il a fallu prévoir

une augmentation des valeurs locatives cadastrales de l'État compte tenu de l'inflation (+7,1% contre 3,4% en 2022).

Quels sont les projets structurants à venir ?

En 2023, les dépenses d'investissement concerneront essentiellement des travaux d'équipements sportifs et publics comme indiqués dans cet article. Nous prévoyons également une enveloppe de 600.000€ pour la réalisation de la piscine couverte : études diverses et honoraires du cabinet d'architecte qui travaille sur ce projet. Pour conclure, nous allons réaliser un emprunt de 870.000€ afin de réaliser toutes nos actions prévues. Grâce à notre gestion rigoureuse quotidienne, nous continuons d'investir pour notre ville sans augmentation des impôts qui est notre volonté depuis notre 1^{er} mandat. Malgré tous les travaux réalisés depuis 2014, notre dette a quasiment diminué de 2 millions d'euros en 8 ans.

Dans quel contexte a été construit le budget 2023 ?

Pour établir ce budget, nous avons pris en compte les résultats de notre compte administratif 2022. Nos objectifs étaient identiques à ceux des années précédentes : maintenir un service public de qualité au service des Aturins avec les moyens nécessaires (équipement et personnel), ne pas augmenter la fiscalité dite "communale", et réduire au maximum nos dépenses non essentielles. Malheureusement cette année, il

SPORT

Aire sur l'Adour : ville étape du Tour des Landes Cycliste 2023

Les 25, 26 et 27 août 2023, notre ville accueillera le Tour des Landes Cycliste qui accède pour la première fois au statut Élite Nationale.



Sous la direction de son président Bastien Lamude, le Comité des Landes de Cyclisme organise la 35^{ème} édition de son Tour des Landes Cycliste qui se tiendra du 25 au 27 août 2023. Évoluant au niveau Élite Nationale, la course cycliste accueillera cette année 21 équipes françaises et étrangères de divisions nationales qui pourront découvrir et apprécier la diversité de nos paysages landais.

Ville étape de ce Tour des Landes 2023, Aire sur l'Adour recevra le Prologue contre-la-montre (2,2 km) le vendredi 25 août avec un 1^{er} départ à 19h, puis toutes les minutes. Plus de 120 coureurs seront présents pour se challenger sur ce parcours urbain.

Le lendemain, ils repartiront à 14h pour l'étape 1 Aire sur l'Adour – Tartas (150 km), puis l'étape 2 Tartas – Geaune (150 km) le dimanche 27 août. Le vainqueur succédera à Florent Castellarnau.

Côté public, de nombreuses animations viendront jalonner l'évènement, notamment au niveau du Village du Tour qui sera situé aux Allées de l'Adour. Nous noterons la présence du Comité Olympique des Landes et de France Bleu Gascogne.

+ D'INFOS

Comité des Landes Cyclisme
landescyclisme.wordpress.com

ASSOCIATION

ACTIONS MÉMORIELLES POUR LE SOUVENIR FRANÇAIS

Saluant le beau travail de partenariat réalisé avec les lycéens de la classe Défense du Lycée Gaston Crampe dirigée par leur professeur M. Jolly, l'association aturine Le Souvenir Français (sous la présidence de Jean-Pierre Dubasque) entend continuer l'organisation d'actions mémorielles pour perpétuer le devoir de Mémoire et sensibiliser la population. Dans un premier temps, elle compte poursuivre le travail commencé avec les jeunes lycéens par la personnalisation des 32 sépultures du carré militaire situé au cimetière du centre-ville. Puis elle envisage de mener un travail de réflexion avec le service Patrimoine de la ville pour créer un circuit "découverte" mémoriel sur la commune. Nul doute n'est permis sur le succès de ces projets.

+ D'INFOS

Jean-Pierre Dubasque
 06 10 46 48 79
jpdubasque@gmail.com



Trains et tramway : les gares d'Aire sur l'Adour



AIRE-sur-ADOUR (Landes) — La Gare du Midi



Gare des Tramways de Chalosse et Béarn



Aire-sur-l'Adour (Landes), Gare du Train P. O. M.



1. AIRE (Landes) - Aire de l'Adour.

La ligne entière de chemin de fer entre Mont de Marsan et Tarbes fut livrée à l'exploitation le 6 septembre 1857. Elle permettait le voyage aller-retour à Bordeaux dans la journée, ce qui était remarquable à cette époque. À Aire sur l'Adour, la gare "Aire-Midi" fut construite dans les années 1850.

En 1902, le tramway reliant Garlin à Aire fut déclaré d'utilité publique. Il avait pour but de faciliter les échanges entre ces deux villes, et donc entre les Landes, le Gers et les Basses-Pyrénées. La ligne fut livrée à l'exploitation le 11 mars 1907.

La ligne tramway Aire-Orthez fut aussi déclarée d'utilité publique le 10 octobre 1905 et ouverte à l'exploitation le 10 janvier 1909. À l'origine, 3 allers-retours étaient possibles dans la journée avec un croisement à Hagetmau. En

1922, on ne comptait plus qu'un seul aller-retour avec des horaires décalés pour les jours de marché. En 1905, la Compagnie Chalosse-Béarn prolongea le parcours de ses trains jusqu'à la gare "Aire-Midi". Cette gare comportait un bâtiment voyageurs simple et une halle à marchandises. Une plaque tournante permettait aux trains d'opérer un demi-tour pour retourner en ville.

Le long des lignes des tramways, des points d'alimentation en eau étaient disposés en moyenne tous les 20 kms. La gare "Aire-ville" avait un château d'eau de 10 m³.

Au départ, Aire était un arrêt facultatif mais en 1907, l'emplacement sur la levée de l'Adour fut choisi pour y implanter les installations de la gare dite

"Aire-ville" par la Compagnie P.O.M (Pau-Oloron-Mauléon). L'exploitation de la ligne Aire-Garlin a pris fin le 31 décembre 1931 et celle de la ligne Orthez-Aire le 14 janvier 1935 pour les voyageurs, le 1^{er} décembre 1937 pour les marchandises. La ligne a été déclassée le 17 juin 1939.

En 1940, la ville accepta d'acheter la gare et les dépendances du réseau Chalosse-Béarn qui accueillent aujourd'hui le siège administratif de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour. En 1951, la ville a acheté les bâtiments de l'ancienne gare du P.O.M. L'emplacement des anciens bâtiments détruits est actuellement occupé par la Poste et son parking.



Le futur centre aquatique : un projet centré sur le développement durable

Au regard des besoins identifiés sur notre territoire, le futur centre aquatique a vocation à répondre pleinement aux attentes de la population. Avec un investissement de 10 millions d'euros, la municipalité veut faire de cet équipement un projet conciliant le coût, la démarche environnementale et l'esthétisme.

© Cabinet d'architecte BLP & Associés

Un projet architectural en harmonie avec le paysage



© Cabinet d'architecte BLP & Associés

Le PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) interdisant son agrandissement en centre-ville, la municipalité souhaite placer le futur centre aquatique à la Plaine des Sports dans la continuité des équipements déjà existants. La nouvelle piscine sera située à côté du vélodrome et de la salle omnisports, en bordure de la route du Houga, sur une parcelle de 20.000 m².

Le site offre un cadre verdoyant, bordé d'un petit bois, tout en restant proche du centre-ville. En fond de scène, côté sud, se manifeste la skyline des collines et des Pyrénées dans le paysage lointain. Tenant compte des évolutions climatiques, le centre aquatique sera implanté au nord-est de la parcelle, en dehors des deux zones identifiées à risques dans le PPRI.

Le projet architectural s'appuie sur les caractéristiques paysagères du site, sur ses orientations et ses vues remarquables pour faire corps avec le paysage. L'orientation même du site, placée plein Sud, permettra de bénéficier tout au long de la journée d'un éclairage en lumière naturelle.

Le futur centre aquatique sera composé de 3 zones : une aire arborée en contrebas pour le stationnement des véhicules, un hall d'accueil en rez-de-chaussée dédié à l'entrée du public (incluant la zone des vestiaires, l'espace privé du personnel et la partie technique), et enfin la halle des bassins placée au-dessus sous une toiture plissée. Les grandes baies vitrées, les murs en béton en aspect pierre, et la végétalisation des espaces extérieurs vont faire de ce centre aquatique un espace unique à l'image de l'architecture locale des Landes et du Gers.



2 QUESTIONS À XAVIER LAGRAVE, MAIRE D'AIRE SUR L'ADOUR

Comment avez-vous sélectionné le cabinet d'architecte qui réalisera le centre aquatique ?

Suite au conseil municipal du 6 juillet 2022, nous avons lancé un concours d'architecte dans le but de sélectionner un maître d'oeuvre pour la réalisation de ce projet ambitieux. Sur la vingtaine de candidatures reçues, trois finalistes ont été sélectionnés le 20 octobre 2022 par le jury de concours (composée d'élus et de professionnels). Ce dernier a ensuite retenu le projet architectural final du cabinet **BLP & Associés** le 19 janvier 2023.

Quels éléments ont été mis en avant dans le choix final du projet retenu ?

Au-delà de la qualité architecturale du projet et des réponses techniques apportées pour ce genre d'équipement sportif, la question de l'impact environnemental fut un élément primordial à nos yeux dans le choix final du maître d'oeuvre. À l'unanimité, ce projet nous a semblé évident de part son ambition de vouloir répondre à une démarche environnementale très forte.

UN ÉQUIPEMENT STRUCTURANT POUR LE TERRITOIRE

Un centre aquatique accessible pour tous les p

Le futur centre aquatique d'Aire sur l'Adour devrait être livré fin 2025. Cet équipement qui s'inscrit dans une politique de développement durable proposera une offre adaptée selon les besoins de chaque usager.

En attendant la pose de la première pierre, les plans du futur centre aquatique ont été présentés aux élus municipaux lors du conseil municipal du 15 février 2023. Bel atout supplémentaire pour notre territoire et facilement accessible pour les habitants de tout un bassin de vie, cet équipement municipal s'inscrit avant tout dans une démarche volontaire en termes de développement durable par la conception même du projet et de ses équipements techniques. Il a également vocation à proposer des activités aquatiques adaptées pour tous les publics.

Un équipement conçu pour tous

La future piscine municipale apportera une réponse aux besoins des habitants du territoire. Grâce à ce projet, les familles bénéficieront d'un lieu dédié aux activités aquatiques pour tous les âges. L'ensemble des écoles pourra aussi accéder à cet

équipement, de même que les associations pratiquant la natation ou des activités liées à l'eau comme les "bébés nageurs", la plongée, l'aquagym, etc...

Une halle de bassins et un espace bien-être

La halle des bassins sera l'espace central du nouveau centre aquatique. Elle sera composée d'un bassin sportif comptant 5 couloirs de nages, ainsi que d'un bassin d'apprentissage divisé en deux zones : une zone d'activités dédiée aux animations aquatiques (geyser, buses massantes, banquettes bouillonnantes, col de cygne) et une zone d'initiation à la nage combinable avec une zone d'activités type aquagym.

Dans la continuité, la lagune prendra place pour accueillir les tout-petits. L'espace bien-être sera accessible via un sas d'entrée. Un long couloir desservira les différents espaces privés (sauna et hammam) et l'on retrouvera en bout de parcours une



plage de repos, une tisanerie et un jacuzzi.

Le toboggan aquatique et le solarium extérieur

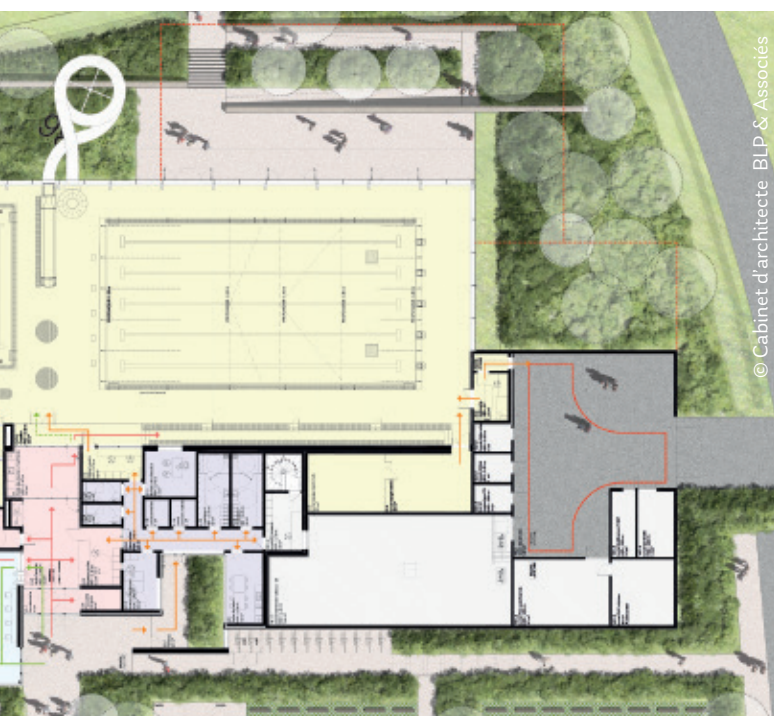
Pour le plus grand plaisir des familles, la piscine municipale bénéficiera d'un toboggan aquatique de 6 mètres de longueur et d'un solarium extérieur avec une aire de jeux d'eau accessible depuis les grandes baies vitrées de la halle des bassins. Les aménagements extérieurs accueilleront ainsi les usagers en période estivale.



ublics



© Cabinet d'architecte BLP & Associés



© Cabinet d'architecte BLP & Associés



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU COEUR DU PROJET

Au-delà de sa qualité architecturale, le futur centre aquatique s'inscrit dans une démarche environnementale très forte et très engagée. Le nouveau bâtiment y répondra de manière ambitieuse en intégrant à la fois une baisse des besoins en énergie et en eau, ainsi que des énergies renouvelables et des matériaux à faible contenu carbone.

Un bâtiment construit selon les principes de l'architecture bioclimatique



Performance
thermique élevée de
l'enveloppe

Recours aux
énergies
renouvelables
(géothermie et
aérothermie)



Recours aux énergies
de récupération
(gestion accrue de
l'eau)



PATRIMOINE

Les "grilles du parc" ornent désormais la cour intérieure de la Cathédrale

Délogées ces dernières années de leur emplacement devant l'Hôtel de Ville, les "grilles du parc" sont revenues orner la cour intérieure de la Cathédrale Saint-Jean-Baptiste.



Autrefois, les grilles fermaient la halle qui se situait au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel de ville (rue Gambetta). En 1928, elles furent données à la ville par M. Eugène

Millières-Lacroix et restaurées par les élèves de l'École Pratique. Pour les placer à l'entrée de la cour de l'Hôtel de Ville, les murs d'entrée de l'ancien évêché furent démolis.

municipalité "afin de faciliter la circulation aux abords du marché couvert". Et en 2012, elles furent retirées lors de la démolition de l'ancienne bibliothèque.

Les fameuses "grilles du parc" sont revenues orner la cour intérieure de la Cathédrale Saint-Jean-Baptiste afin de fermer l'accès à la salle du Trésor (musée de la Cathédrale). Elles ont été rénovées par l'entreprise Sarrade & Adour Laquage pour durer plus longtemps et adaptées à l'architecture restaurée du vieux palais épiscopal (aujourd'hui emplacement de la mairie).



Parmi les **nombreux souvenirs** liés à cette clôture, rappelons-nous de la nuit du 6 au 7 janvier 1936 lorsqu'un camion avait dévalé la côte du Mas et emporté avec lui les grilles. Le chauffeur avait déclaré avoir "enfoncé la haute grille d'entrée du parc, aperçu un arbre qu'il avait réussi à éviter et son camion s'était enfin immobilisé après avoir renversé un mur de 1.35 mètre de haut". D'autres habitants se rappelleront également qu'on y accrochait dessus les panneaux électoraux.

Ce n'est qu'en juin 1954 que les grilles furent placées à l'entrée du parc sur décision de la



ENVIRONNEMENT

Des ateliers jardinage pour les petits écoliers

Comment faire des semis ?
Comment préparer la terre
de son jardin potager pour
planter des légumes ou des herbes
aromatiques ?

Dans le cadre d'un projet
d'éducation à l'environnement,
les classes de maternelle de
l'école publique ont participé à
des ateliers "pratiques" aux côtés
des agents municipaux du service
"espaces verts". Les enfants ont
ainsi appris les bases du jardinage.

Ces expériences pratiques ont
suscité leur curiosité et leur amour
pour la nature, et pour certains
des vocations indéniables !

+ D'INFOS

www.aire-sur-adour.fr



ÉQUIPEMENT

BIENTÔT UNE NOUVELLE MAISON DES ASSOS

Nécessité de mise aux normes
en termes d'accessibilité,
mauvaise isolation, toiture à
refaire, menuiserie à changer...
la magnifique bâtisse qui abrite
actuellement la Maison des

Associations nécessite de gros
travaux de rénovation. Située près
de l'église Sainte-Quitterie dans
la rue du Mas, elle abrite encore
les nombreuses associations qui y
sont actives chaque semaine.

La municipalité, très attachée
à son tissu associatif, souhaite
cependant lui offrir un cadre
de vie plus propice pour le
bon développement de ses
activités. Durant l'été 2021, un
programmiste a donc réalisé un
diagnostic "in situ". Sa mission
fut de contacter l'ensemble
des associations présentes
dans le bâtiment, de connaître
leurs besoins et de réaliser le
programme de la future Maison

des Associations. À la suite de
cette étude, la municipalité a pris
la décision de déplacer l'ensemble
vers un autre lieu dédié, plus
accessible, celui de l'ancienne
Halle aux Vêtements situé sur la
route du Houga, tout près de la
barrière du chemin de fer.

Après plusieurs réunions avec
l'architecte retenu (Monsieur
Verrier situé à Labenne), l'appel
d'offres a été lancé ce mois de
mai pour une durée d'un mois.
Les travaux devraient débuter au
quatrième trimestre 2023.

ÉTAT CIVIL

Naissances



DÉCEMBRE : 27/12/2022 Élaïa DUVIAU.

AVRIL : 07/04/2023
Diego DA CUNHA DOS
SANTOS, 30/04/2023 Ava
BROUSSAUDIER.

Mariages



AVRIL : 29/04/2023 Clarisse
BLONER et Jean-Michel
MAURIN.

MAI : 20/05/2023 Marie
DARRIBEAU et Anouar
BADRANE.

Décès



Liste établie à partir du
12/02/2023.

FÉVRIER : 16/02/2023 Alain
PRATAVIERA, 19/02/2023
Jeanne BEAUMONT veuve
GENTÈS, 22/02/2023 Claude
ROMET, 25/02/2023 Jacques
BERNADET, 25/02/2023

Jacqueline ETIENNE veuve
MATHIEU, 25/02/2023 Roger
MIBIELLE, 26/02/2023 Alain
SAINTEMARIE.

MARS : 07/03/2023 Marie-
Thérèse DUBERGÉ veuve
LION, 11/03/2023 Odette
BOULANGER, 17/03/2023
Yvonne DOUSSEAU veuve
SAINT-ORENS, 18/03/2023
Danielle ORLHAC veuve
CONVERT, 20/03/2023 Ludovic
LABOISSIÈRE, 27/03/2023
Jean-Pierre DUVIGNEAU,
29/03/2023 Marie LAFFITAU
veuve BOSQUET, 31/03/2023
Georgette BALADE épouse
LASBEZEILLES, 31/03/2023
Simone DUBOS-DUPEYRON
veuve COSTARRAMONE.

AVRIL : 02/04/2023 Isabelle
CASTAIGNÈDE épouse
DESCOUBÈS, 02/04/2023
Yvan FABÈRES, 07/04/2023
Monique BOURTIN épouse
LUISETTI, 09/04/2023 Danielle
LE PORT, 11/04/2023 Jean
BEAUMONT, 14/04/2023
Jeanne ETCHEVERRY,
15/04/2023 Jean-Paul
DAMINATO, 15/04/2023
Monique DELFROGE veuve
DURANTE, 15/04/2023 Michel
LASSERRE, 19/04/2023
Robert SAUVAGE, 20/04/2023
Denis MAURICE, 24/04/2023

Laetitia GABARRA, 24/04/2023
Hélène DRZYMOTTA épouse
BOUCARD, 25/04/2023 Serge
CALLÈDE.

MAI : 01/05/2023 Simone
JOURDAIN veuve LANTIN,
04/05/2023 Didier FRULIN,
04/05/2023 Michel GUÉRY,
04/05/2023 Laurent RUSSEIL,
07/05/2023 Claude BERDOT,
14/05/2023 Jeannine
COLOGAN veuve PORTETS,
19/05/2023 Jean BÉZÉCOURT,
19/05/2023 Thérèse DUFOUR
épouse LEGRAND, 20/05/2023
Louis JUNCA, 21/05/2023
Philippe SEYNAEVE,
22/05/2023 Didier BASCAIN,
23/05/2023 Jean DESPAGNET.

EN DIRECT
du Conseil



La ville d'Aire sur l'Adour vous
propose de suivre en direct les
conseils municipaux sur la page
Facebook de la ville.

Restez connecté(e)s
avec Facebook

www.aire-sur-adour.fr

GROUPE MAJORITAIRE

NOTRE ENGAGEMENT AVEC VOUS ET POUR VOUS

Lors de la campagne des Municipales 2020, notre liste avait proposé de nombreux projets pour notre ville. Nous honorons notre mandat en les mettant en œuvre.

Alors concrètement ?

Si notre projet phare est bien la piscine couverte, nous ne négligeons pas le reste !

Qui ne s'est pas promené ou n'a pas couru pour se détendre après une journée de travail sur le sentier piétonnier tout autour du stade et du parc municipal ?

Qui n'est pas satisfait que nos cimetières soient désormais accessibles à tous publics ?

Qui n'éprouve pas de la fierté à voir restauré notre patrimoine historique (notamment l'ancien évêché devenu l'Hôtel de Ville) ?

Nous n'oublions pas nos nombreuses associations que nous accompagnons au quotidien. Nos sportifs apprécient leurs nouveaux locaux tant à la Plaine des Jeux qu'au stade municipal.

Nos prochaines réalisations se dessinent : les travaux de la nouvelle salle de tennis de table sont en cours.

La Maison des Associations version 2023 verra bientôt le jour : plain-pied et accessible à tous.

Toutes ces dépenses sont réfléchies, budgétées et maîtrisées. Une saine gestion des finances nous a permis de baisser notre dette (diminution de 2 millions d'euros en 8 ans) et nous permet aujourd'hui d'investir dans un magnifique complexe aquatique. Et tout cela sans augmentation de la fiscalité locale.

Certains esprits chagrins nous reprochent de construire cette piscine en dehors de la ville. Malheureusement le nouveau Plan de Prévention de Risques Inondation a rendu impossible l'agrandissement du site. Alors oui, nous assumons son déplacement afin de réaliser le complexe aquatique que chacun attend : les enfants des écoles, les familles, les sportifs, les aînés, et nous tous pour notre bien-être.

L'équipe de la majorité municipale.

OPPOSITION

DES PROJETS RÉALISABLES ?

Bien que nous ayons voté contre, le budget 2023 a été adopté. Une nouvelle fois, nous avons constaté une mauvaise évaluation de celui-ci. Les chiffres nous donnent chaque année pourtant raison, mais la manière de construire ce budget ne change pas.

Grâce à une estimation plus sincère nous pouvions dégager une somme de 400 000€ qui aurait pu être affectée dès cette année pour la réfection des terrains d'entraînement de rugby et surtout de foot, qui sont dans un état lamentable sur les sites de Mexico et de la Plaine des Jeux. Ce fut notre proposition qui n'a pas été retenue, et au final, même pas débattue. Dommage pour les nombreux sportifs

à qui la commune n'offre pas de bonnes conditions d'entraînement.

Malheureusement, nous constatons que tout est laissé de côté pour la réalisation du centre aquatique, et pour permettre son financement. Encore une fois nous l'affirmons, bien que les photos du projet soient belles et alléchantes, et bien que la propagande de la majorité soit efficace, la ville d'Aire sera clairement en danger financièrement si ce projet va au bout.

Jérémy Marti, pour le groupe *Mieux Vivre à Aire*.

Bonnes vacances d'été à tous !



Infos et numéros utiles

Mairie : 05 58 71 47 00.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Carte d'identité et passeport : uniquement sur RDV au 05 58 71 47 08.

État civil et élections : du lundi au vendredi selon horaires d'ouverture de la mairie (jusqu'à 19h le vendredi).

Permanence du CCAS : le mardi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h30 • 05 58 71 35 57 • ccas@aire-sur-adour.fr

Police Municipale : 05 58 71 47 04.

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h.

Sauf les mercredis : période scolaire de 8h à 12h30

et de 14h à 18h / hors période scolaire de 8h à 12h et de 13h30 à 18h.

Communauté de communes d'Aire sur l'Adour : 05 58 45 19 05.

CIAS d'Aire sur l'Adour : 05 58 71 78 77.

France Services : 05 58 71 61 65.

Médiathèque : 05 58 51 34 04.

GES : 05 58 71 62 43.

Sydec : 08 10 40 90 40.

Sictom Ouest : 05 62 08 93 84.

Polyclinique de l'Adour : 05 58 06 64 64.

SAMU : 15.

Gendarmerie : 17.

Pompiers : 18 ou 112.